

L'an deux mille vingt six, le jeudi seize avril, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 10 avril 2026

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 26
Conseiller représenté : 01
Conseillers excusés : 02
Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :
M. BELMANT

Délibération n°31-2026

Étaient présents : M. MAES, M. CONTU, Mme BEAUGRAND, M. VELU, Mme RACINE, M. PONCHON, Mme YGOUF, M. BELMANT, Mme LEMAIRE, Mme HARY, M. PEREZ, Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, M. ONDICANA, M. GALLET, Mme GOUDMAND, Mme DAVID, Mme DEGUINE, Mme LEJEUNE, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, M. CARPENTIER, Mme FARSI, Mme SORIN LAMBERT.

Elu absent mais représenté : M. MARQUES a donné pouvoir à M. ONDICANA

Elus absents excusés : M. BAHRI, M. HUGUET

Elu absent non excusé : /

Versement d'une subvention exceptionnelle
Groupe d'Entraide Mutuelle

Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), représenté par Monsieur Jean-Luc VERDIERE, sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Le GEM a pour projet la réalisation d'un « jardin pédagogique debout » accompagné d'un espace de détente, destiné à un public adulte en situation de souffrance psychique ou d'isolement social.

Ce projet a pour objectif de favoriser le bien-être et l'inclusion des bénéficiaires à travers la mise en place d'ateliers et d'activités autour du végétal, organisés au sein de la structure.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** au Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 euros (deux cent cinquante euros).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention exceptionnelle.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,

Monsieur Gautier MAES

34/2026